



Liège, le 19 septembre 2016

Chers Parents,

Le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre reprend la notion de **gratuité** d'accès à l'enseignement et en précise les contours.

Si la gratuité de l'accès à l'école signifie qu'aucun minerval ne peut être réclamé, elle ne signifie pas que toute demande d'intervention dans les frais au début ou en cours d'année soit interdite.

En effet, afin de soutenir la liberté pédagogique, différentes marges de liberté d'action sont offertes aux établissements scolaires et aux pouvoirs organisateurs par la législation.

Par ailleurs, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté, en date du 17 juillet 2013, un décret instaurant un système de décomptes périodiques applicable à l'ensemble des établissements scolaires.

Pour l'ensemble de l'année scolaire 2016-2017, une somme globale de 35€ servira à régler tous les frais liés aux activités culturelles et sportives (transport et entrées) du fait du lien établi avec le projet pédagogique et que les frais sont appréciés au coût réel.

Pour le paiement de ces frais obligatoires, **une provision de 15€** vous est demandée en ce début d'année. Ce paiement est à effectuer sur le compte unique **BE81 3631 5527 6024**, intitulé ÉCOLE SAINT SEPULCRE avec en communication le nom et le prénom de l'enfant ainsi que sa classe ou dans une enveloppe fermée reprenant les mêmes indications.

Date limite de paiement de la provision: 05 OCTOBRE 2016

En même temps qu'une facture-décompte, **deux versements forfaitaires** complémentaires de **10€** vous seront également demandés dans le courant janvier 2017 ainsi qu'en avril-mai 2017.

Enfin, à la fin du mois de juin 2017, une facture-décompte final vous sera présentée pour solder l'année. En cas de "trop perçu", la somme restante en votre faveur pourra être comptabilisée pour l'année suivante ou pourra vous être remboursée.

En vous remerciant pour votre compréhension et votre collaboration, soyez assurés, chers Parents, de notre entier dévouement.

Jean Danis
Directeur